UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, session 2023, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG.

Le président de l'Université de Strasbourg,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, au titre de l'année 2023, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG :

Madame PFLUMIO Doris, ingénieure de recherche, présidente, Centre national de la recherche scientifique, Strasbourg.
Madame GENET Céline, attachée d'administration de l'Etat, vice-présidente, Université de Strasbourg, Strasbourg.
Madame BONNET Valérie, technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, experte, Université de Franche Comté, Besançon.
Monsieur BIENTZ Eric, attaché principal d'administration de l'Etat, Rectorat de l'académie de Strasbourg, Strasbourg.
Monsieur MARTRE Denys, attaché principal d'administration de l'Etat, Université de Bourgogne, Dijon.
Monsieur BOYER Hugues, ingénieur de recherche, suppléant, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Strasbourg, le 11/05/2023

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT